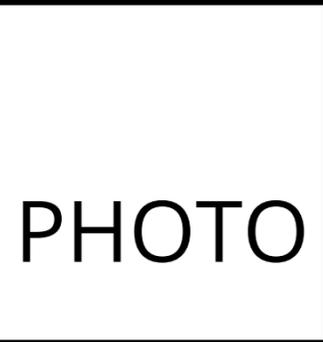




**2025-2026**  
**École de danses hip-hop**  
**Évènements**  
**Stages de danses**  
**Shows - Animations**



**Cadre réservé à BREAK'IN SCHOOL**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité | <input type="checkbox"/> Règlement Intérieur signé            | <input type="checkbox"/> <b>Dossier complet</b> |
| <input type="checkbox"/> Droit à l'image    | <input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile |   |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical |   |   |

**INFOS DU DANSEUR / ÉLÈVE**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
 Âge : ..... Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... N° tel : .....  
 Email perso : ..... Profession : .....

**PERSONNE(S) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE**

| Nom et prénom          | Qualité | Téléphone | Mail  |
|------------------------|---------|-----------|-------|
| .....                  | .....   | .....     | ..... |
| .....                  | .....   | .....     | ..... |
| Profession des parents | .....   | .....     | ..... |

Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@ecolebreakinschool



Break'in School Production



Break'in School Production

## CRENEAUX COURS -CARTOUCHERIE

### LUNDI

- Cours de Dancehall Ados : 18h - 19h (Tous niveaux) **JULIE**
- Cours d'Afro Dance Ados/Adultes : 19h - 20h30 (Tous niveaux) **CHOCO**
- Cours de Dancehall Adultes : 20h30 - 22h (Tous niveaux) **JULIE**

### MARDI

- Cours de commercial Girly Ados/Adultes : 18h30 - 20h (Tous niveaux) **EMIE**
- Cours de Heels Ados/Adultes : 20h - 21h30 (Tous niveaux) **LISA**

### MERCREDI

- Cours de Breakdance 6-12 ans : 13h30 - 14h45 (Intermédiaires) **TSONG**
- Cours Babybreak 4-6 ans : 14h45 - 15h30 (Tous niveaux) **TSONG**
- Cours de Breakdance 6-12 ans : 15h30 - 16h30 (Débutants) **TSONG**
- Cours Hip-Hop Kids Choréo 9-12 ans : 16h30-17h30 (Tous niveaux) **EMIE**
- Open training (entraînement libre) : 17h30 - 18h30
- Cours Hip-hop Ados/Adultes : 19h - 20h30 (Tous niveaux) **NILTON**
- Cours d'Afro Dance Ados/Adultes : 20h30 - 22h (Tous niveaux) **RICKY**

### JEUDI

- Cours d'Afro Fusion Ados/Adultes : 18h30 - 20h (Tous niveaux) **MAE**
- Cours de Breakdance Ados/Adultes : 20h - 21h30 (Intermédiaires/Avancés) **ABDEL**
- Open training (entraînement libre) : 21h30 - 23h

### VENDREDI

- Cours de Commercial Hip-hop Ados/Adultes : 18h30 - 20h (Tous niveaux) **EMIE**

### SAMEDI

- Cours Babybreak 4-6 ans : 10h15 - 11h (Tous niveaux) **SHAM'S**
- Cours de Breakdance 6-12 ans : 11h - 12h (Tous niveaux) **SHAM'S**
- Cours de Breakdance Ados/Adultes : 12h - 13h30 (Tous niveaux) **SHAM'S**

**FORMULES ANNEE COMPLETE (SEPTEMBRE - JUILLET)**

Pour toutes demandes d'adhésion classique, merci de passer directement sur notre plateforme en ligne avec paiement en CB (1 ou 3x).  
Ce dossier d'inscription est réservé aux paiements avec un pass'sport, un pass culture, des chèques ANCV ou une réduction de 10%.

- Pass'sport d'une valeur de .....
- Pass-culture d'une valeur de .....
- Chèques ANCV d'une valeur de .....
- Tarif familial (-10%)

**A PARTIR DE 6 ANS**

| 1 COURS / 360€ L'ANNÉE* | 2 COURS / 470€ L'ANNÉE* | 3 COURS / 570€ L'ANNÉE* | COURS ILLIMITES / 690€ L'ANNÉE* |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| 1 PAIEMENT : 360 €      | 1 PAIEMENT : 470 €      | 1 PAIEMENT : 570 €      | 1 PAIEMENT : 690 €              |
| 3 PAIEMENTS : 120 €     | 3 PAIEMENTS : 157 €     | 3 PAIEMENTS : 190 €     | 3 PAIEMENTS : 230 €             |

**BABYBREAK (4-5 ANS)**

| 1 COURS / 290€ L'ANNÉE* | 2 COURS / 390€ L'ANNÉE* |
|-------------------------|-------------------------|
| 1 PAIEMENT : 290 €      | 1 PAIEMENT : 390 €      |
| 3 PAIEMENTS : 97 €      | 3 PAIEMENTS : 130 €     |

\*COMPRIS DANS LA FORMULE : FORMULE CHOSIE + 1 T-SHIRT BREAK'IN SCHOOL + L'ACCÈS À L'ENTRAINEMENT LIBRE À L'ANNÉE.  
TARIF FAMILIAL : -10% SUR LE PRIX GLOBAL DES FORMULES DE COURS À PARTIR DE 2 PERSONNES DE LA MÊME FAMILLE.

**CARTE 20 COURS**

240€

DATE DE VALIDITE : SEPTEMBRE 2025 A JUILLET 2026

**MONTANT DU / RESTE A REGLER APRES DEDUCTION DES MOYENS DE PAIEMENT :**

..... €

**PAR CHEQUES**

|             |                           |                  |
|-------------|---------------------------|------------------|
| 1 PAIEMENT  | ENCAISSEMENT A L'ADHESION | MONTANT : .....€ |
| 3 PAIEMENTS | ENCAISSEMENT A L'ADHESION | MONTANT : .....€ |
|             | 05/01/2026                | MONTANT : .....€ |
|             | 06/04/2026                | MONTANT : .....€ |

**VIREMENT**

|      |      |      |      |      |      |     |
|------|------|------|------|------|------|-----|
| FR76 | 1313 | 5000 | 8008 | 0013 | 8227 | 475 |
|------|------|------|------|------|------|-----|

**BIC : C E P A F R P P 3 1 3**

**ATTENTION, IL N'EST PAS POSSIBLE DE REGLER EN 3X PAR VIREMENT**

**ESPECE : Montant ..... €**

> TOUT PAIEMENT A VALEUR D'ENGAGEMENT ET NE POURRA PAS ÊTRE REMBOURSÉ QUEL QU'EN SOIT LA RAISON.

**TAILLE DE T-SHIRTS**  
**Entourer la taille de t-shirt souhaitée**

|         |       |       |        |        |    |   |   |   |    |     |
|---------|-------|-------|--------|--------|----|---|---|---|----|-----|
| 4/5 ans | 6 ans | 8 ans | 10 ans | 12 ans | XS | S | M | L | XL | XXL |
|---------|-------|-------|--------|--------|----|---|---|---|----|-----|

**CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES**  
**Sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débuter**

- > **Fiche d'inscription dûment complétée et signée**
- > **1 photo d'identité**
- > **1 attestation d'assurance responsabilité civile**
- > **1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)**
- > **Le règlement intérieur signé**
- > **L'autorisation au droit à l'image signé**
- > **Le(s) paiement(s) pour l'année complète**

**SIGNATURE**

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature, précédée de la mention " Lu et approuvé ".

.....



En attendant... Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@ecolebreakinschool



Break'in School Production



Break'in School Production

# REGLEMENT INTERIEUR

## À LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

### Article 1 – Inscription et paiement

L'inscription est valable pour l'année scolaire complète (de septembre à fin juin).

Les cours sont dispensés hors vacances scolaires et week-end de l'ascension (du jeudi 14 au samedi 16 mai 2026), à l'exception des vacances de la Toussaint, pendant lesquelles les cours sont maintenus.

Lorsqu'un cours tombe un jour férié, Break'in School se réserve le droit d'annuler le cours en fonction du nombre d'élèves présents.

Modalités de paiement :

- A tout moment : paiement annuel en une ou plusieurs fois en CB via notre site internet [www.breakinschool.com](http://www.breakinschool.com).
- A la rentrée remis en main propre : paiement annuel en une ou plusieurs fois si paiement par chèques ANCV, Pass culture, Pass sport, tickets sport (ville de Colomiers), ou espèce + complément s'il y a lieu par virement, chèque ou espèce uniquement avec le dossier d'inscription dûment complété (à télécharger sur notre site internet [www.breakinschool.com](http://www.breakinschool.com))

**Toute année commencée est entièrement due.**

Les absences ponctuelles ou arrêts temporaires (même d'une durée de 1 à 2 mois) ne donnent lieu à aucun remboursement.

Seuls certains cas d'arrêt définitif peuvent entraîner un remboursement partiel, sous conditions.

Cas exceptionnels de remboursement partiel :

Seuls deux cas peuvent donner lieu à un remboursement partiel :

Déménagement à plus de 70 km -fournir une preuve du nouveau domicile

Raison médicale - certificat médical du médecin précisant que l'adhérent nécessite un arrêt de la pratique de la danse jusqu'à la fin de l'année.

Dans ces cas, un remboursement pourra être accordé pour les trimestres non entamés, selon la répartition suivante :

1er trimestre : 1er septembre au 31 décembre

2e trimestre : 1er janvier au 31 mars

3e trimestre : 1er avril au 4 juillet

Exemples :

Si un certificat médical est fourni le 12 novembre, seuls les 2e et 3e trimestres seront remboursés.

Si le certificat est fourni le 30 avril, aucun remboursement ne pourra être accordé, car le 3e trimestre est entamé.

Documents à fournir pour l'inscription :

Certificat médical de moins de 2 mois, photo d'identité, attestation de responsabilité civile, fiche d'inscription complétée et signée, règlement de l'année (total ou chèques échelonnés)

### Article 2 – Consignes pendant les cours

L'accès à la salle de danse est autorisé uniquement avec des chaussures propres.

Téléphones portables interdits pendant toute la durée du cours.

Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf lors de séances « portes ouvertes ».

Break'in School décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Élèves mineurs :

En dehors des horaires de cours, Break'in School n'est pas responsable des élèves mineurs.

Si un mineur est autorisé à rentrer seul, une autorisation écrite du responsable légal est obligatoire.

Si un tiers vient chercher l'enfant, une autorisation écrite et la pièce d'identité de cette personne devront être fournies.

### Article 3 – Présence et absences

L'assiduité est essentielle pour ne pas nuire à la progression du groupe.

Toute absence prévue doit être signalée dès que possible.

La direction et le professeur se réservent le droit d'exclure définitivement un élève en cas d'absences répétées et injustifiées, ou de comportement inadapté.

### Article 4 – Absence du professeur

En cas d'absence, le professeur sera remplacé dans la mesure du possible.

Si aucun remplaçant n'est disponible, les élèves seront informés par e-mail, par téléphone et par une affiche à l'accueil

Les parents doivent s'assurer que le cours a lieu avant de laisser un élève mineur seul.

Si le cours est annulé, une séance de rattrapage sera proposée ultérieurement.

### Article 5 – Représentations et répétitions

Les élèves peuvent être invités à participer à des manifestations culturelles.

La participation est bénévole et non obligatoire.

En cas de participation, l'élève s'engage à être présent à toutes les répétitions et à l'événement.

### Article 6 – Respect des lieux

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes présentes.

### Article 7 – Stages

Des stages peuvent être organisés au cours de l'année.

Ils font l'objet d'une inscription distincte et d'une tarification spécifique.

### Article 8 – Sanctions en cas de non-respect du règlement

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

Fait à .....

Le .....

Signature :

# REGLEMENT INTERIEUR

## A CONSERVER PAR LA FAMILLE

### Article 1 – Inscription et paiement

L'inscription est valable pour l'année scolaire complète (de septembre à fin juin).

Les cours sont dispensés hors vacances scolaires et week-end de l'ascension (du jeudi 14 au samedi 16 mai 2026), à l'exception des vacances de la Toussaint, pendant lesquelles les cours sont maintenus.

Lorsqu'un cours tombe un jour férié, Break'in School se réserve le droit d'annuler le cours en fonction du nombre d'élèves présents.

Modalités de paiement :

- A tout moment : paiement annuel en une ou plusieurs fois en CB via notre site internet [www.breakinschool.com](http://www.breakinschool.com).
- A la rentrée remis en main propre : paiement annuel en une ou plusieurs fois si paiement par chèques ANCV, Pass culture, Pass sport, tickets sport (ville de Colomiers), ou espèce + complément s'il y a lieu par virement, chèque ou espèce uniquement avec le dossier d'inscription dûment complété (à télécharger sur notre site internet [www.breakinschool.com](http://www.breakinschool.com))

**Toute année commencée est entièrement due.**

Les absences ponctuelles ou arrêts temporaires (même d'une durée de 1 à 2 mois) ne donnent lieu à aucun remboursement.

Seuls certains cas d'arrêt définitif peuvent entraîner un remboursement partiel, sous conditions.

Cas exceptionnels de remboursement partiel :

Seuls deux cas peuvent donner lieu à un remboursement partiel :

Déménagement à plus de 70 km -fournir une preuve du nouveau domicile

Raison médicale - certificat médical du médecin précisant que l'adhérent nécessite un arrêt de la pratique de la danse jusqu'à la fin de l'année.

Dans ces cas, un remboursement pourra être accordé pour les trimestres non entamés, selon la répartition suivante :

1er trimestre : 1er septembre au 31 décembre

2e trimestre : 1er janvier au 31 mars

3e trimestre : 1er avril au 4 juillet

Exemples :

Si un certificat médical est fourni le 12 novembre, seuls les 2e et 3e trimestres seront remboursés.

Si le certificat est fourni le 30 avril, aucun remboursement ne pourra être accordé, car le 3e trimestre est entamé.

Documents à fournir pour l'inscription :

Certificat médical de moins de 2 mois, photo d'identité, attestation de responsabilité civile, fiche d'inscription complétée et signée, règlement de l'année (total ou chèques échelonnés)

### Article 2 – Consignes pendant les cours

L'accès à la salle de danse est autorisé uniquement avec des chaussures propres.

Téléphones portables interdits pendant toute la durée du cours.

Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf lors de séances « portes ouvertes ».

Break'in School décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Élèves mineurs :

En dehors des horaires de cours, Break'in School n'est pas responsable des élèves mineurs.

Si un mineur est autorisé à rentrer seul, une autorisation écrite du responsable légal est obligatoire.

Si un tiers vient chercher l'enfant, une autorisation écrite et la pièce d'identité de cette personne devront être fournies.

### Article 3 – Présence et absences

L'assiduité est essentielle pour ne pas nuire à la progression du groupe.

Toute absence prévue doit être signalée dès que possible.

La direction et le professeur se réservent le droit d'exclure définitivement un élève en cas d'absences répétées et injustifiées, ou de comportement inadapté.

### Article 4 – Absence du professeur

En cas d'absence, le professeur sera remplacé dans la mesure du possible.

Si aucun remplaçant n'est disponible, les élèves seront informés par e-mail, par téléphone et par une affiche à l'accueil

Les parents doivent s'assurer que le cours a lieu avant de laisser un élève mineur seul.

Si le cours est annulé, une séance de rattrapage sera proposée ultérieurement.

### Article 5 – Représentations et répétitions

Les élèves peuvent être invités à participer à des manifestations culturelles.

La participation est bénévole et non obligatoire.

En cas de participation, l'élève s'engage à être présent à toutes les répétitions et à l'événement.

### Article 6 – Respect des lieux

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes présentes.

### Article 7 – Stages

Des stages peuvent être organisés au cours de l'année.

Ils font l'objet d'une inscription distincte et d'une tarification spécifique.

### Article 8 – Sanctions en cas de non-respect du règlement

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

Fait à .....

Le .....

Signature :

**AUTORISATION DROIT À L'IMAGE**

Personne figurante à l'image :

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| <b>NOM</b>                     | <b>PRENOM</b> |
| <b>ADRESSE (N° &amp; VOIE)</b> |               |
| <b>CODE POSTAL</b>             | <b>VILLE</b>  |

Représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure :

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| <b>NOM</b>                     | <b>PRENOM</b> |
| <b>ADRESSE (N° &amp; VOIE)</b> |               |
| <b>CODE POSTAL</b>             | <b>VILLE</b>  |

Autorise l'association Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030 à reproduire et à diffuser sur tout support et par tous les procédés, sans contreparties financières et poursuites judiciaires, la personne figurante à l'image lors des enregistrements vidéos et sonores et/ou photographiques.

Dans le contexte suivant :

**INSCRIPTION D'ADHESION ANUELLE A L'ASSOCIATION BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION**

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, ...) ou dématérialisée via internet (photographies ou vidéos sur les réseaux sociaux, sites internet de Break'in School Production ou de ses partenaires). Cette autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l'intégrité de la personne figurante à l'image.

Les images enregistrées ne doivent pas être utilisées dans d'autres contextes que celui présenté (hors utilisation de supports internes et externes de communication cités dans le paragraphe ci-dessus).

Aucun détournement d'images à des fins personnelles ne sera autorisé.

Fait à ....., le ..... / ..... / 20 .....

**Signature de la personne figurante à l'image**

**Signature du représentant légal  
(si personne figurante mineure)**



**BREAKIN SCHOOL**